



SABENA TECHNICS

FNI

NAOⁱ, L'UNSA Aérien ne valide pas l'accord

Le 21 mars 2024

Chères/chers collègues

Les négociations annuelles obligatoire (NAO) se sont terminées le 19 mars par une décision unilatérale de la direction présenté comme proposition et que l'UNSA Aérien a refusé de signer.

L'UNSA Aérien ne signe pas cette décision unilatérale de la direction qui ne contient aucune des propositions faites par l'intersyndicale et répétées aux très nombreux salariés et salariées qui avaient répondu à notre appel de débrayage intersites.

Nous, les trois syndicats en intersyndicale, vous avons dit à toutes et tous rassemblés devant le CE que nous ne signerions rien en dessous de 4,5%, puisque la santé financière de notre entreprise le permet et que nous avons tous et toutes subi l'inflation.

Vos représentants du personnel de l'UNSA Aérien, n'avons pas l'habitude de ne pas respecter notre parole.

Cet accord a malgré tout été signé par deux organisations syndicales qui, à elles deux, réunissent une majorité des voix des salariés.

L'accord signé s'appliquera comme suit avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 :

- AG 2.9%
- AI 0,6%
- Pas d'augmentation du ticket resto
- Pas d'augmentation de l'indemnité transport
- Pas de clause de revoyure en second semestre

Vos représentants de l'UNSA Aérien
sabenatechnics-nimes@unsaerien.com

Rejoindre l'UNSA Aérien SNMSAC



ⁱ Négociations Annuelles Obligatoires



Siège Social : 17 rue Paul Vaillant Couturier - B.P. 32 - 94311 ORLY CEDEX Siret : 398 154 013 00039 Ape : 911 C
Téléphone : 01 48 53 62 50 / 01 48 53 62 51 E-mail : bureaunational@unsaerien.com Site Internet : www.unsa-aerien.fr